

CONVERGENCE NATIONALE DES COLLECTIFS POUR UN SERVICE PUBLIC FERROVIAIRE DE QUALITÉ



Le 26 novembre s'est tenue au 17 Rue Traversière, Paris 12^{ème}, l'Assemblée Générale Constitutive de l'Association projetée et nommée jusqu'à ce jour : **CONVERGENCE NATIONALE DES COLLECTIFS POUR UN SERVICE PUBLIC FERROVIAIRE DE QUALITÉ**.

À partir de 10 heures ont été accueillis les participants :

- ☑ **Défense des Services publics de la Creuse** : Philippe Richert
- ☑ **Comité de Défense du Triage de Villeneuve St Georges** : Marc Thiberville, Didier Le Reste, Alexandre Boyer
- ☑ **Comité de Défense du Triage de Sotteville lès Rouen** : Luc Delestre, Pierre Ménard
- ☑ **Association AUTERCOVEC** : André Sonzogni
- ☑ **CGT Somain** : David Rotolo, Aurélien Guinet
- ☑ **Collectif de Coordination pour la défense de la ligne Agen-Périgueux-Paris** : Jacques Valadié
- ☑ **Collectif des Cheminots du Pays de Retz** : Paul Edom, M. Retailleau
- ☑ **Collectif Blaye Bordeaux rail** : Jean-Jacques Chaillot
- ☑ **Comité de Défense de la gare d'Assier** : Christophe Schimmel, Jacques Montal
- ☑ **Comité de Défense et de préservation de la ligne SNCF Béziers-Neussargues-Clermont-Paris** : Jacky Tello, André Pérez, Françoise Baudoin, Pierre Andrieu, André Claveria, Serge Laurens, Élisabeth Achet, Maurice Ambec, Marie-Laure Mayot, Michel Dapoigny
- ☑ **Comité de Défense du Triage de Gevrey** : Vincent Jouille, Éric Davillerd
- ☑ **Convergence Nationale des Collectifs de Défense des Services Publics** : Bernard Defaix
- ☑ **Retraités Cheminots Limoges** : Jean-Pierre Chauffier
- ☑ **Convergence 37** : Guy Harel
- ☑ **Comité de Défense du Triage d'Hourcade** : Thierry Gleyroux
- ☑ **Individuels** : Gérard Mazet, Dominique Launay

À 10 heures 30, Didier Le Reste souhaite la bienvenue à tous les participants à cette Assemblée (associations, élus, syndicalistes...)

La présidence de séance est assurée par Pierre Ménard, assisté de Didier le Reste, Vincent Jouille, Bernard Defaix.

Pierre Ménard précise l'ordre du jour de la réunion :

- 1 – exposé des motifs de la constitution d'une Convergence
- 2 – Débat autour de cet exposé
- 3 – Présentation, débat autour des Statuts et adoption de ceux-ci
- 4 – Élection du conseil d'Administration
- 5 – Élection du Bureau

Il donne lecture d'une lettre de Patrick Delfosse, du Comité de Défense du Triage de Somain, qui explique l'impossibilité de sa présence en ce jour ainsi que son désir d'œuvrer pour l'association.

1. Raison d'être de l'Association

Didier Le Reste expose les motifs qui ont conduit à la Constitution de cette Convergence nationale et sa raison d'être (intervention transmise ultérieurement).

S'ensuit un débat au cours duquel se sont exprimés J.-P. Chauffier, André Pérez, Bernard Defaix, Christophe Schimmel, Maurice Ambec, Didier Le Reste, Marc Thiberville, Gérard Mazet, Luc Delestre, Serge Laurens, Jacky tello, Paul Edom, Philippe Richert.

De ce débat, ressort la satisfaction de tous de voir se mettre en place une Convergence Nationale qui réunisse tous les types de collectifs, sans que ceux-ci perdent leur identité. L'accent est mis à plusieurs reprises sur la notion de défense du Service Public et l'association des usagers, des citoyens et des élus à côté des cheminots dans cette action. Il est rappelé l'urgence de cette action et la nécessité d'interpeller les partis politiques en contradiction dans leurs prises de position européennes et nationales ou locales. Il est insisté sur la nécessité de coordonner les actions, de passer à l'offensive et que cette dernière notion notamment soit clairement reprise dans les statuts.

Une pause d'un quart d'heure est observée à 12h 05, à l'issue de ce débat.

A la reprise, Pierre Ménard donne l'état des préadhésions reçues ; certains collectifs et individuels indisponibles s'étant fait excuser pour l'Assemblée Générale Constitutive.

Soit, en plus des Collectifs susnommés :

- ➔ Comité de Défense du Triage de Somain
- ➔ TGV Côte d'Azur
- ➔ Comité Agen Auch
- ➔ Comité pluraliste Brive Bretenoux Aurillac
- ➔ + 7 individuels

10 autres collectifs non présents ce jour et n'ayant pas souscrit de préadhésion ont néanmoins fait état de leur intérêt pour la Convergence et souhaitent être informés des suites de l'Assemblée Générale.

2. Statuts

Chaque participant a pu prendre connaissance préalablement du Projet de Statuts de l'Association.

Quelques amendements sont proposés concernant :

- l'article 2 sur les finalités offensives de la Convergence et l'extension aux caractères européens et nationaux des luttes engagées.
- la possibilité pour les « individuels » d'adhérer à la Convergence : articles 2, 5a, 9 et 10
- la possibilité de se doter d'un règlement Intérieur : article 20
- la suppression de l'éventualité du Vice-président, du Secrétaire adjoint et du Trésorier adjoint.

Suite à ces amendements, le texte définitif est adopté à l'unanimité. Celui-ci sera diffusé après le 08 décembre 2011.

3. Cotisations

Après débat, le montant des cotisations est fixé comme suit :

Individuels : 10 € - Collectifs : minimum 30 € (cotisation variable en fonction de la taille du collectif)
Le montant des cotisations énoncé ci-dessus est adopté à l'unanimité.

4. Membres du Conseil d'Administration

Les membres du Conseil d'Administration (liste ci-dessous – certains Collectifs n'avaient pas encore procédé à la désignation de leurs membres titulaire et suppléant et les transmettront ultérieurement) présentés par les Collectifs **sont élus à l'unanimité.**

Dans l'ordre : Titulaire, Suppléant

- Défense des Services publics de la Creuse** : Philippe Richert
- Comité de Défense du Triage de Villeneuve St Georges** : Marc Thiberville, Didier Le Reste
- Comité de Défense du Triage de Somain** : Patrick Delfosse
- Comité de Défense du Triage de Sotteville lès Rouen** : Pierre Ménard, Luc Delestre
- Association AUTERCOVEC** : André Sonzogni
- CGT Somain** : David Rotolo, Aurélien Guinet
- Collectif de Coordination pour la défense de la ligne Agen-Périgueux-Paris** : Jacques Valadié
- Collectif des Cheminots du Pays de Retz** : Paul Edom, Daniel Bitaudeau
- Collectif Blaye Bordeaux rail** : Jean-Jacques Chaillot, Dominique Valero
- Comité de Défense de la gare d'Assier** : Christophe Schimmel, Jacques Montal
- Comité de Défense du Triage de Gevrey** : Vincent Jouille, Éric Davillerd
- Convergence Nationale des Collectifs de Défense des Services Publics** : Bernard Defaix
- Retraités Cheminots Limoges** : Jean-Pierre Chauffier
- Convergence 37** : Guy Harel

5. Membres du Bureau

Sont candidats :

-  **Président** : Patrick Delfosse
-  **Vice-président** : Didier Le Reste
-  **Secrétaire** : Pierre Ménard
-  **Secrétaire adjoint** : Christophe Schimmel
-  **Trésorier** : Vincent Jouille

Les candidats ci-dessus sont élus à l'unanimité et constituent le Bureau de l'Association.

6. Dénomination

La dénomination simplifiée « Convergence Nationale Rail » (Sigle : « CNR ») est **retenue à l'unanimité pour désigner l'association.**

7. Siège social, Compte bancaire, Adresse Postale

Le siège social de la Convergence Nationale Rail est fixé à :

Mairie de Villeneuve Saint-Georges – 20, Place Pierre SEMARD - 94190 VILLENEUVE ST-GEORGES

L'Assemblée Générale émet le vœu que l'organisme bancaire choisi par l'Association soit du type « coopératif ».

L'adresse postale choisie en corrélation avec le secrétariat effectif de l'Association sera communiquée ultérieurement aux membres de la CNR.

Ces dispositions sont adoptées à l'unanimité

8. Questions diverses

Sont évoquées les règles et les modalités de la circulation de l'information à l'intérieur du réseau de la CNR, notamment par e-mail. Il est souhaité que l'information concernant les manifestations de tous types organisées par les Collectifs soit communiquée de façon simple selon un modèle qui sera fourni, de façon à être ventilées dans les meilleures conditions sur l'ensemble du réseau.

Il est souhaité que la plus large publicité soit faite à la création de la *Convergence Nationale Rail*. Un compte rendu de la présente Assemblée Générale Constitutive sera envoyé non seulement aux participants de cette Assemblée mais aussi à tous ceux qu'elle intéresse ou qu'elle est susceptible d'intéresser.

Un courrier sera également adressé à la SNCF, à RFF et aux parlementaires pour signaler la naissance de la CNR et pour en rappeler les buts et les exigences.

Conformément aux statuts, le Président accomplira les formalités de déclaration et de publication prévues par la loi du 1er Juillet 1901 et par décret du 16 août 1901 tant au moment de la création de l'association qu'au cours de son existence ultérieure.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13 heures 30.